

PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil Collectif de Mineurs 2023

ORGANISATEUR :

Maison Pour Tous « La Borderie »
1, rue Victor HUGO
57240 NILVANGE
Tél/Fax : 03.57.32.36.80

Public : 03 à 13 ans

Lieu : Pôle Enfance & Jeunesse, 1 rue Victor Hugo – 57 240 NILVANGE

Période :

- Vacances Automne
- Vacances Hiver
- Vacances Printemps
- Vacances juillet et Aout

PROJET PEDAGOGIQUE

- I. Introduction
- II. Rappel du projet éducatif
- III. Caractéristiques du séjour
 1. Organisateur
 2. Présentation de l'accueil de loisirs
 - ⇒ Capacité d'accueil
 - ⇒ Type de séjour
 - ⇒ Durée du séjour
 - ⇒ Accueil des enfants
 3. Implantation des locaux
 4. Constitution de l'équipe
 5. Inscription
- IV. Vie quotidienne
- V. Rôle de chacun
 1. Directeur
 2. animateur
 3. Agent de service
- VI. Prise en charge d'une personne en situation de handicap
- VII. Les besoins des enfants accueillis
- VIII. Relation avec les parents
- IX. Sécurité affective et physique de l'enfant
- X. Rythme de vie de l'enfant
- XI. Les moyens mis en œuvre
 1. Moyens humains
 2. Moyens matériels
 3. Moyens financiers
 4. Moyens logistiques
- XII. Les objectifs et démarches pédagogiques
- XIII. Evaluation du séjour

I. Introduction

Le Centre de Loisirs est une structure qui répond à des besoins importants pour les parents, besoin de garde, besoin de sécurité pour leurs enfants mais aussi et surtout à des besoins d'éducation, d'apprentissage de la vie quotidienne et de loisirs collectifs.

Il permet à l'enfant de se développer en collectivité hors du cadre familial et scolaire. C'est un lieu de bien être pour l'enfant et les parents. La professionnalisation et la formation continue des animateurs sont primordiales à l'évolution positive de l'accueil. Les enfants se sentent en sécurité afin de venir avec plaisir. Ils ne se sentent pas obligés de faire une activité mais leurs envies sont prises en considération.

Il doit prendre en compte l'enfant en tant qu'individu à part entière qui peut exprimer ses envies, ses choix et les partager avec les autres. L'enfant est pour toute l'équipe au centre de nos préoccupations, nous devons l'aider à se construire et l'amener à devenir auteur et acteur de ses vacances.

Les activités réalisées à l'accueil de loisirs sont préparées, proposées et encadrées par des animateurs dans le but d'amuser les enfants, mais aussi de leur permettre d'explorer leurs capacités, leurs compétences, de mieux connaître leur environnement, culturel, historique ou naturel.

Il est important de noter que l'enfant ne se cantonne pas à ce qui se passe au sein de sa tranche d'âge, mais partage des moments de vie ou d'activité avec tous les autres enfants du centre aéré. Ce brassage permet de responsabiliser les plus grands en encadrant les plus jeunes et à ceux-ci d'être plus dynamisés et encouragés à plus d'autonomie par exemple leurs aînés.

Ainsi l'équipe d'encadrement mettra tout en œuvre pour que l'enfant passe des vacances les plus agréables possibles. De plus dans le cadre de la Charte de déontologie pour l'accueil des personnes handicapées dans des structures de vacances et de loisirs non spécialisées, la Maison Pour Tous de Nilvange souhaite élargir son domaine d'action par un accueil plus large.

Le projet pédagogique constitue une réflexion collective qui définit des objectifs éducatifs de la Maison pour Tous et les moyens que nous mettrons en œuvre pour les atteindre durant le séjour.

II. Rappel du projet éducatif : Vocation et objectifs

La Maison Pour Tous de Nilvange est affiliée à la Ligue de l'Enseignement de la Fédération des Œuvres Laïques. C'est une association d'éducation populaire. Elle adhère à l'article 2 des statuts types des Maison Pour Tous dans le sens où elle constitue un élément essentiel de l'équipement social et culturel de la ville dans laquelle elle s'est établie. En effet, elle offre, aux différentes tranches d'âges de la population, la possibilité de prendre conscience de leurs aptitudes, de développer leur personnalité et de se préparer à devenir citoyens actifs et responsables d'une communauté vivante.

✓ Objectifs du secteur adulte :

- Epanouissement de chaque membre : lutter contre l'isolement et la solitude
- Acquérir, élargir et transmettre des savoirs techniques
- Partager ses savoir-faire et ses techniques avec d'autres générations
- Former et informer le citoyen

✓ Objectifs du secteur jeune :

- Favoriser le civisme
- Favoriser l'épanouissement physique et moral de l'enfant
- Favoriser le lien intergénérationnel à l'intérieur mais aussi hors de l'association
- Former le citoyen en devenir

III. Caractéristiques du séjour

1. Organisateur

La Maison Pour tous « La Borderie » siège au 01 rue Victor Hugo – 57 240 Nilvange –
Téléphone : 03-57-32-36-79.

2. Présentation du centre aéré

⇒ Capacité d'accueil

L'accueil de loisirs de la Maison Pour Tous de Nilvange peut accueillir 48 enfants maximum par jour pour la période de vacances scolaires. Les enfants sont âgés de 3 à 13 ans issus de différentes classes sociales.

⇒ Type de séjour

L'accueil de loisirs est un accueil sans hébergement.

⇒ Durée du séjour

L'accueil de loisirs se déroulera du :

- **Vacances ACM Automne** : Lundi 24 octobre au vendredi 04 novembre 2022
- **Vacances ACM Hiver** : Lundi 13 au vendredi 24 février 2023
- **Vacances ACM Printemps** : Lundi 17 au vendredi 28 avril 2023
- **Vacances ACM été** :
 - Du lundi 03 au vendredi 28 juillet 2023
 - Du lundi 31 juillet au vendredi 18 août 2023

⇒ Accueil des enfants

Les enfants sont accueillis de 9 heures à 17 heures.

Deux temps d'accueils sont proposés le matin :

- 1^{er} accueil : de 7h30 à 8h00
- 2^e accueil : de 8h30 à 9h00

Deux temps de départs sont proposés le soir :

- 1^{er} départ : 16h30 à 17h00
- 2^e départ : 17h00 à 18h30.

Afin de faciliter les échanges avec les familles, nous demandons aux parents de venir 10 minutes avant la fin de l'accueil.

3. Implantation du local

Il est composé d'un bâtiment, situé dans l'enceinte du pôle enfance et jeunesse de la Commune de Nilvange. La Maison Pour Tous dispose du 1^{er} et 2^e étages et ils comprennent quatre salles d'animations et deux salles activités, deux salles de restauration, vestiaire du personnel, sanitaires, cuisine, salle de rangement pédagogique, bureaux, salle de réunion, aménagements extérieurs. Le centre dispose également d'un espace en herbe.

Ces locaux sont mis à disposition par la Municipalité de Nilvange.

4. Constitution de l'équipe

- Personnel d'animation
- Personnel administratif
- Personnel entretien et restauration

5. Inscription

Les inscriptions se font depuis le portail famille (nilvange.leportailfamille.fr) de la Maison Pour Tous du pôle enfance et jeunesse.

Pour une nouvelle adhésion, les familles doivent créer un compte sur le portail et ajouter les documents demandés (exemple : fiche sanitaire, vaccins, renseignements, etc.).

Des réception des documents demandés, et après validation auprès du secrétariat, les familles peuvent effectuer les réservations pour l'accueil de loisirs.

Il est possible d'inscrire son enfant pour une session de 4 jours (lundi, mardi, jeudi, ou vendredi) ou une session de 5 jours (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi).

L'accueil est fermé lors des jours fériés.

IV. Vie quotidienne et rythme du séjour

7h30 – 9h00

Accueil échelonné. L'aménagement des salles permet un accès autonome aux jeux, aux jouets, aux livres et au matériel de dessin. Des panoplies sont mises en place pour permettre aux enfants d'accéder facilement au matériel et faciliter le rangement. L'affichage est organisé autour de deux espaces :

- Un espace d'information (règles de vie, programme, possibilités de sorties...)
- Un espace d'exposition (notamment pour les réalisations des enfants).

L'équipe d'animation est présente pour accueillir les enfants et les parents.

Une collation complète et variée est proposée aux enfants (gâteaux, pains, céréales, jus d'orange ou pomme, lait, ...). Cette collation répond aussi à un besoin physiologique. Dans certaines familles vivant dans la précarité, le petit déjeuner est parfois négligé.

Nous essayons dans la mesure du possible de travailler avec des producteurs locaux, et en circuit court. Nous favorisons des produits avec peu d'emballages plastiques ou en verre afin de respecter l'environnement.

9h00

Appel des enfants (liste de présence).

9h30 – 10h00

Mise en train des groupes, par des chants et par des jeux collectifs.

10h00

Début des activités. Elles peuvent être manuelles, ludiques, jeux intérieurs et extérieurs (sportives, jeux de pistes, jeux de société, ...). Elles sont proposées et travaillées préalablement pendant le temps de travail des animateurs.

11h30

Rangement de la salle et du matériel. Tous les enfants et animateurs doivent obligatoirement passer aux toilettes et se laver les mains. Le passage des toilettes devra se faire par petit groupe. Un ou plusieurs volontaires pourra participer pour préparer les tables.

12h00

Repas dans la salle de restauration. A chaque table un animateur accompagnera un groupe d'enfant afin de gérer au mieux le bon déroulement du repas et dans un même temps il pourra également échanger avec les enfants leurs impressions sur le séjour. Un responsable sera désigné par ce dernier, il aura pour rôle de servir, de surveiller et de débarrasser la table.

13h00

Fin du repas, mise en place des activités libres. Ce temps sera surveillé. Temps calme (Temps de repos pour les 3-5 ans se déroulera dans une salle spécifique, dans le calme et dans la pénombre. L'enfant sera amené à se détendre grâce à une histoire ou à de la musique douce). Temps de pause pour les animateurs échelonné (15 minutes).

14h00

Reprise des activités. Elles peuvent être manuelles, ludiques, jeux intérieurs et extérieurs (sportives, jeux de pistes, jeux de société, ...). Elles sont proposées et travaillées préalablement pendant le temps de travail des animateurs.

16h00

Le goûter est servi dans la salle de restauration.

16h30

Un bilan de la journée et la présentation du planning du lendemain seront dirigés par les animateurs. Le soir, les enfants sont invités à donner leur impression générale de la journée à l'aide de visages représentant un bonhomme souriant ou triste. Ainsi, ils choisissent d'afficher sur le panneau prévu à cet effet l'un ou l'autre des visages selon leur sentiment. Grâce à ce support, parents, enfants et animateurs ont une vue d'ensemble sur le vécu de la journée de chacun. Cet outil permet à tous d'échanger et de communiquer sur la journée de l'enfant. Avant l'arrivée des parents, les animateurs clôtureront la journée par des chants et des jeux collectifs. C'est enfin un moment où peuvent émerger des projets, se décider des activités, où chacun peut exprimer ses envies.

16h30-17h00 et 17h00-18h30

Accueil échelonné et réunion d'équipe.

Fin de la journée. Les parents récupèrent leurs enfants à la Maison Pour Tous.

V. Rôle de chacun

Directeur

- Le directeur est chargé d'organiser, de dynamiser le centre de loisirs et de veiller à son bon déroulement.
- Il est garant de la mise en œuvre du projet pédagogique.
- Il coordonne les animations et accompagne les animateurs dans la mise en place des activités.
- Il gère les relations avec les différents partenaires (prestataires de service, partenaires, municipalité, ...).
- Il a en charge la vérification et la prise des inscriptions, le suivi du budget, l'information et la communication du service, son bilan, d'accompagner les animateurs dans leurs projets d'activités.
- Il assure la formation des animateurs et le suivi des stagiaires intervenant sur la structure.
- Il est aussi chargé de faire le lien entre l'équipe pédagogique et les membres du bureau ainsi que les parents.

Animateur

⇒ **SON RÔLE**

Auprès des enfants :

- Il est garant de la sécurité physique, affective et morale des enfants.
- Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes.
- Il sait accepter le refus (exemple : dans le cas où un enfant refuse de participer à une activité) et solliciter sans forcer.
- Il est force de propositions et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas. Il sait adapter les activités à l'âge des enfants ainsi qu'aux intempéries.
- Il gère complètement son activité de la préparation au rangement.
- Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière.
- Il connaît les différentes consignes de sécurité et la législation en vigueur.
- Il donne des repères et est référent aux yeux des enfants.
- Il établit avec les enfants une charte de vie avec des règles et des sanctions adaptées.
- Il est autonome, prend des responsabilités, respecte les horaires et les règles de vie.
- Il est accueillant, disponible et communicatif

Avec ses collègues :

- Il respecte le projet pédagogique.
- Il respecte ses collègues.
- Il sait travailler en équipe et écouter l'autre.
- Il participe aux réunions. Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.
- Il est accueillant, disponible et communicatif.

Avec les parents :

- Il discute avec les parents lorsqu'ils sont demandeurs sur la journée de leur enfant. Il va vers eux et n'attend pas que ce soient eux qui viennent vers lui.
- Il sait répondre à des demandes d'organisation et sait orienter vers les personnes concernées.
- Il est accueillant, disponible et communicatif.

⇒ **SES OBLIGATIONS**

Vie sur le centre

- Respecter les enfants et leurs parents ainsi que tout le personnel du centre.
- Porter une tenue vestimentaire adaptée à la pratique d'activités de plein air, ne pas se promener avec ses affaires personnelles.
- La consommation d'alcool ou de produits stupéfiants est interdite sur le lieu de travail.
- Il est strictement interdit de fumer dans les locaux du centre de loisirs.
- Pendant les temps libres des enfants : éviter les attroupements d'animateurs.

Pendant les activités

- Avoir préparé son activité à l'avance
- Participer aux diverses sorties du centre (piscine, ...)
- Les enfants ne doivent jamais être laissés sans surveillance.

Agent de service

Il est chargé de l'entretien des locaux et de la restauration. Les compétences demandées sont :

- Respect de règle d'hygiène,
- Connaissances des normes l'HACCP (diplôme HACCP),
- Capacités au travail d'équipe
- Relation avec OMEGA restauration
- L'acceptation des contrôles

VI. Prise en charge d'une personne en situation de handicap

L'accueil de loisirs accueille tous les enfants y compris les enfants en situation de handicap. Cette rencontre est bénéfique, pour les enfants « handicapés » et pour les enfants valides ou sans problèmes majeurs, en terme éducatif à la vie collective et de développement individuel. Pour répondre au mieux aux spécificités des enfants handicapés, il est nécessaire que cet accueil soit prévu à l'avance. L'accueil se fera de manière concertée et réfléchi avec l'enfant, les parents, les équipes médicales et l'équipe d'animation.

L'intégration :

Par définition, l'intégration signifie « faire entrer dans un tout ». Pour la personne handicapée, les vacances et les loisirs constituent un moyen, un moment, un lieu particulièrement propice à cette intégration. La volonté des signataires est de faire en sorte que la personne handicapée puisse préparer ses vacances (circuler, dormir, manger, participer...) parmi les autres enfants.

Etapas d'intégration des enfants porteurs d'un handicap

L'intégration dans un accueil de loisirs d'un enfant porteur d'un handicap est une chose qui doit aller de soi.

AVANT

- ✓ Accueil, rencontre et présentation de la structure à la famille, parents et enfant (échanges d'informations),
- ✓ Inscription, dossier complété (fiche sanitaire, fiche autonomie, ...),
- ✓ Rappel du règlement intérieur et des règles à respecter,
- ✓ Information de l'équipe, lors des réunions de préparations du centre mais aussi pendant le séjour, sur le handicap de l'enfant, ses conséquences physiques et psychiques (sensibilisation auprès du personnel de la structure),
- ✓ Coopération de tous et encadrement particulier,

PENDANT

- ✓ Insertion dans un groupe correspondant au niveau de l'enfant, et adaptation en fonction de l'enfant et des difficultés rencontrées.
- ✓ Etablir une relation de confiance pour mieux gérer le quotidien.
- ✓ Donner la possibilité à l'enfant de passer d'un groupe à l'autre selon l'activité. Chaque cas est étudié en fonction des possibilités d'accueil.
- ✓ Travail en partenariat avec les familles et le corps médical.
- ✓ Aménagement des salles et l'organisation des activités.
- ✓ Communication avec les enfants valides et leurs parents.

APRES

- ✓ Journal de bord qui sera établi et permettra de suivre les différentes progressions ainsi que les difficultés rencontrées par l'enfant durant l'accueil de loisirs (bilan).

VII. Les besoins des enfants accueillis

L'enfant a des rythmes physiologiques dont le respect contribue à la qualité de son développement. L'équipe d'animation a la volonté de respecter au mieux les rythmes de vie de chaque enfant et des groupes d'enfants à travers les temps de vie quotidienne et les temps d'activités.

Les besoins spécifiques de l'enfant

- Besoins primaires,
- Besoins affectifs (sentiments d'être aimé, reconnu),
- Besoins sociaux (permettre à l'enfant de trouver sa place et d'être acteur dans la société)
- Besoins d'une bonne hygiène et de sécurité,
- Besoins de vivre en collectivité dans un esprit d'entraide où les différences sociales, raciales, physiques et des âges peuvent être enrichissantes,
- Besoin d'autonomie
- Besoins spécifiques liés aux aspirations, loisirs et rythmes individuels des enfants,
- Besoin d'espace d'expression libre et de créativité,
- Besoin de socialisation : l'enfant apprend à vivre en groupe et à partager les moments rituels de la journée avec les copains où il apprend à respecter les autres et à communiquer.

VIII. Relation avec les parents :

Le programme de la semaine, en complément des plaquettes d'informations distribuées à chaque enfant dans les écoles, est communiqué aux parents à l'accueil de Maison Pour Tous et à chaque enfant durant le centre. Le projet pédagogique est affiché pour information.

Concernant les informations à échanger avec les parents, l'équipe accueillant les enfants le matin seront à même d'entendre les observations et remarques afin d'améliorer l'accueil et répondre au mieux aux besoins spécifiques de chaque enfant. Ces observations seront communiquées au directeur, qui pourra s'il est souhaitable, contacter directement les familles.

L'aménagement d'un accueil chaleureux et convivial des familles permettra d'améliorer le bien-être de l'enfant.

IX. Sécurité affective et physique de l'enfant

➤ Permettre à l'enfant de se sentir bien au centre de loisirs.

- L'animateur devra être disponible et à l'écoute de l'enfant.
- Il devra prendre en compte l'enfant en tant qu'individu à l'intérieur d'un groupe.

➤ Assurer la sécurité physique des enfants

- Dans les activités manuelles, l'animateur sera le seul utilisateur d'objets tranchants (cutters, ...).
- A la piscine, l'animateur respectera le règlement intérieur et les consignes du maître-nageur.
- En promenade à l'extérieur du centre, l'animateur sera très vigilant notamment en bord de route.

X. Rythme de vie de l'enfant

L'activité est un support du séjour, un plaisir en soi pour les enfants, mais reste surtout un moyen de convivialité, d'entraide, de cohésion de groupe. L'activité n'est pas une fin en soi. Si un jeune ne participe à aucun projet, nous saurons l'amener à exprimer ses attentes, tout en respectant ses envies.

⇒ **ACCUEIL :**

Effectuer un accueil au cours duquel plusieurs petits ateliers seront proposés aux enfants. Chacun sera libre d'y participer ou non, dans le respect de chacun. Ces ateliers seront en place dès l'ouverture du centre et jusqu'à 9h00.

⇒ **MATIN ET APRES MIDI**

Proposer un fonctionnement permettant aux enfants d'avoir le choix de leur activité. Pour cela, plusieurs activités pourront être proposées sur certaines demi-journées afin de permettre au groupe de faire un choix collectif. Ceci afin de favoriser une négociation, une discussion entre les enfants dans la perspective d'une démarche démocratique. Pour les plus petits, des activités pourront être proposées en « libre choix ».

⇒ **AVANT ET APRES LE REPAS**

Doivent être des moments de retour au calme. Il faut que l'enfant ait pu se dépenser pour apprécier de se reposer. Un temps calme pour les plus grands (avec proposition d'ateliers sur le même principe que ceux du matin ou un temps calme / libre pourrait être organisé en concertation avec les enfants), une sieste pour les plus petit devra être mise en place après le repas.

⇒ **LE DEPART**

L'enfant doit pouvoir quitter son groupe serein et avec toutes ses petites affaires afin de rejoindre sa famille en toute quiétude et revenir avec plaisir le lendemain. Cette transition se prépare en ralentissant le rythme des activités, en proposant un regroupement autour de chants.

XI. Les moyens mis en œuvre

➤ Moyens humains

- L'équipe pédagogique
- Les intervenants pédagogiques
- Les prestataires d'activités (brevetés d'état – pour activités spécifiques)
- OMEGA restauration (repas)
- Les familles
- Les partenaires locaux

➤ Moyens matériels

- Les transports (véhicule 9 places – bus – prestataires de service)
- Les infrastructures (médiathèque – les locaux MPT – gymnase mis à disposition par la commune – sous réserve d'en avoir fait la demande préalable)
- Divers matériels (pédagogique – papeteries – pharmacie – etc. ...)

➤ Moyens financiers

- Participations des familles
- Communes (subventions)
- Contrat enfance jeunesse
- Caisse d'allocations familiales (aides aux temps libres)

➤ Moyens logistiques

- La sécurité (dans les transports – les activités – au centre)
- L'organisation du départ, du retour
- Gestion du budget (gestion caisse – factures – etc. ...)

XII. Les objectifs et démarches pédagogiques

Objectifs Educatifs

L'enfant s'exprime et développe son imagination

Objectifs Généraux

- 1- L'apprentissage des règles de vie en collectivité
- 2- L'esprit de vivre en collectivité
- 3- L'apprentissage de la vie en groupe

Objectifs opérationnels

Moyens mis en œuvre :

- 1- Au début du séjour, nous mettrons en place une charte. Celui-ci se fera en négociation avec les enfants, nous rappellerons les règles de vie au centre de loisirs.
- 2- Recensement des besoins des enfants lors de temps d'échange quotidien. Mise en place d'ateliers en communs (petits et grands).
- 3- Favoriser les temps d'échanges et de partages dans la journée (pendant le repas et pendant le bilan de fin journée). Mettre en place des outils où l'enfant pourra donner son avis sur son séjour passé au centre (supports ludique, boîte à idées, ...).

Objectifs Educatifs

L'Enfant, acteur de ses loisirs

Objectifs Généraux

Donner à l'enfant la possibilité de choisir ses activités, c'est aussi lui permettre de décider lui-même de son temps libre. C'est en lui donnant l'occasion de faire ce choix que l'enfant apprendra que « choisir » nécessite une certaine liberté, mais également une certaine obligation : celle d'aller au bout de ses choix.

- 1- Encourager les initiatives de l'enfant
- 2- Amener l'enfant à être auteur et acteur de ces vacances
- 3- Impliquer les enfants dans l'organisation des activités en tenant compte des envies et de leurs intérêts.

Objectifs opérationnels

Moyens mis en œuvre :

- 1- Réalisation d'ateliers en prenant en considération les demandes des enfants, seront mis en place pendant les temps libres.
- 2- Mettre en place des outils afin de permettre à l'enfant de proposer des activités, des jeux et des sorties (Mise en place de réunion avec les enfants en fin de journée « Forum »).
- 3- Participation des enfants à l'installation et au rangement du matériel.

Objectifs Educatifs

Développer l'épanouissement de l'enfant

Objectifs Généraux

L'épanouissement de l'enfant se déclinera en plusieurs objectifs :

- 1- Sensibiliser les enfants sur leur environnement en favorisant l'apprentissage par le biais d'intervenants extérieurs.
- 2- Favoriser l'ouverture d'esprit et la curiosité
- 3- Favoriser les relations entre les groupes et l'entraide entre les enfants

Objectifs opérationnels

Moyens mis en œuvre :

- 1- Mettre en place des activités sur en lien avec notre thème (contes et légendes de nos Régions, activités manuelles et jeux collectifs).
- 2- Par la mise en place d'un planning de sortie donnant la possibilité à notre jeune public de découvrir différent endroit comme le parc du château.
- 3- En développant l'idée du vivre ensemble (Jeux d'accueil, échanges...).

XIII. Les moyens d'évaluation du séjour

Tous les objectifs que nous nous sommes fixés dans ce projet devront être évalués tout au long du séjour.

➤ Critères d'évaluation

Voici les critères sur lesquels nous nous appuyerons pour évaluer l'organisation et le fonctionnement de la structure :

- *Quantitatifs* : fréquentation des enfants, régularité, participation aux activités proposées, implication des familles.
- *Qualitatifs* : évolution des enfants, intégration des enfants, application des règles de vie, relations avec les familles, satisfactions des enfants et des familles.

➤ Moyens d'évaluation

Différents moyens d'évaluation seront mis en place afin de répondre à ces différents critères.

- *Avec l'équipe d'animation* :

Des réunions auront lieu tous les soirs après le départ des enfants. La mise en place d'évaluations individuelles pourra être faite avec chacun des animateurs ainsi qu'un suivi de formation pour les stagiaires BAFA. Ceux-ci se fixeront des objectifs liés à leur pratique, à leurs compétences en animation, ou autres.

- *Avec les enfants* :

Un bilan journalier sera fait par les animateurs, afin de recueillir les ressentis des enfants sur leur journée et d'éventuelles idées pour des animations à venir.

Ce bilan sera fait différemment pour chacune des trois tranches d'âge, avec l'utilisation d'un support ludique facilitant la libre expression des enfants.

- *Avec les parents* :

Les temps d'accueil du matin et du soir permettent d'échanger avec les parents sur l'accueil de loisirs.

Lors de ces temps les animateurs se positionneront à l'entrée de la Maison Pour Tous dans le but d'échanger avec les familles.